



PLAN OLÉICOLE

AIDE A LA PLANTATION ET A LA RÉNOVATION D'OLIVERAIRES

(Programme d'aides relevant du régime de minimis)

1 - OBJET

L'aide à la plantation et à la rénovation des oliveraies s'inscrit dans une démarche de développement durable et de valorisation de l'huile d'olive du Roussillon, tout en intégrant la diversification des cultures et la promotion de pratiques agricoles adaptées au climat méditerranéen.

2 - BÉNÉFICIAIRE

Agriculteurs

3 - CONDITIONNEMENT DE L'AIDE

- Les dossiers seront financés uniquement par le Conseil Départemental.
- Ce dispositif est adossé au règlement UE N°1408/2013 relatif aux aides « de minimis » pour le secteur agricole. Le montant total des aides perçues au titre du plan oléicole ne pourra pas excéder le plafond d'aides relevant du régime de minimis sur une période de 3 ans.

4 - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

DANS LA LIMITE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ANNUELLE DISPONIBLE

	AIDE À LA PLANTATION	AIDE À LA RÉNOVATION
Taux	30 % des frais engendrés	
Plancher des dépenses éligibles	2 000 €/ha coût globale de la plantation	1 000 €/ha coût global de la rénovation
Plafonnement de l'aide	3 000 €/ha et 3 ha / agriculteur	1 200 €/ha et 3 ha / agriculteur

- Bonification de 10 % en Agriculture Biologique, Jeunes Agriculteurs et Nouveaux Agriculteurs
- Aide au Syndicat AOC huile d'olive du Roussillon : 100 € / ha planté ou rénové
- Surface minimale de plantation par dossier : 25 ares

5 - DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les variétés devront être inscrites dans le dossier de préfiguration de l'AOC huile d'olive du Roussillon : Olivière, Verdale, Poumal, Argoudeil, Courbeil, Glory, Renoudeil.

La part des plants pollinisateurs ne devra pas dépasser 10 % du nombre total d'olivier planté.

6 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET PIÈCES A FOURNIR

- Le dossier de demande de subvention est à retirer auprès du Syndicat AOC Huile d'Olive du Roussillon.
Syndicat AOC huile d'olive du Roussillon
06 15 86 06 40
contact@huiledoliveduroussillon.fr
www.huiledoliveduroussillon.fr
- La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales assurera l'instruction technique du dossier.
- L'aide publiques de minimis perçues au cours des 3 dernières années (Annexe 1) sera à joindre au dossier de demande de subvention.

7 - MODALITÉ D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Le dossier complet sera instruit au sein du Service Foncier Rural Agriculture et Agroalimentaire, puis soumis pour décision à la délibération du Conseil Départemental ou de sa Commission Permanente, dans la limite des crédits disponibles.

8 - MODALITÉ DE VERSEMENT DE L'AIDE

L'aide sera versée uniquement sur présentation des factures acquittées correspondantes.

9 - ENGAGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

LE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS DÉFINIES DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT POURRA ENTRAÎNER LE REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION

10 - SERVICE INSTRUCTEUR

Adresse	Téléphone	Courriel
Département des Pyrénées-Orientales Pôle Territoires et Mobilités Service Foncier Rural – Agriculture et Agroalimentaire Hôtel du Département 24 Quai Sadi Carnot BP 906 66 906 Perpignan cedex	04 68 85 82 40	liste.agri@cd66.fr

ANNEXE 1

**PLAN OLÉICOLE
AIDE A LA PLANTATION ET A LA RÉNOVATION D'OLIVERAIES
AIDES PUBLIQUES DE MINIMIS PERÇUES AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES**

L'aide sera accordée au titre du règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides « de minimis » sous réserve que le montant cumulé de l'aide publique demandée et des aides de minimis déjà reçues par le bénéficiaire au cours des 3 derniers exercices fiscaux (exercices fiscaux N-2, N-1 et N), ne dépasse pas le montant seuil défini par le règlement pour le secteur d'activités « agriculture ».

Aides publiques octroyées au titre du règlement européen « de minimis entreprises» pour les exercices fiscaux N-2, N-1 et N (en cours) pour l'exploitation :

1 - L'exploitation a perçu des aides « de minimis entreprises » au cours des 3 derniers exercices fiscaux. Dans ce cas, merci de renseigner le tableau ci-dessous.

Objet de l'aide (investissement matériel, investissement immatériel, autres...)	Organisme financeur	Montant octroyé (en €)	Date d'octroi (jj/mm/aa)

L'exploitation n'a pas perçu d'aides de minimis entreprises au cours des 3 derniers exercices fiscaux.

Le demandeur certifie exactes et complètes les informations fournies dans la présente attestation

Fait à le

Le DEMANDEUR,

**Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »**